

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL898

présenté par

M. Lagarde, Mme Auconie, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Favennec Becot,  
M. Meyer Habib, M. Leroy, Mme Magnier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer  
et M. Zumkeller

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

La dernière phrase du troisième alinéa de l'article 49 de la Constitution est supprimée.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter l'usage par le Premier ministre du 49.3 aux seuls projets de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale.